



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, PAPIER Patrick, RALLON Daniel,
Absents excusés : Mme LAURENT Marianne représentés par CAILLAUD Madeleine, Monsieur MURAZZANO Marc représenté par AURRAN Robert,
Absents non excusés : Madame, SAMPEDRO Nathalie. Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2023-37D : Subvention Les Chœurs de la Tinée

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention formulée par les Chœurs de la Tinée qui sollicite une aide financière pour l'année 2023, et précise que cette association regroupe de nombreux clansois.

Il souhaite remercier les membres de cette association qui sont toujours présents et animent vocalement les manifestations organisées par la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'y donner une suite favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 400 € à l'association « les Chœurs de la Tinée »,
- CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 27/09/2023
Et publication ou notification du 27/09/2023



Le Maire

Roger MARIA